

## Avril 2018

**Procès-verbal** de la séance régulière du conseil municipal tenue le 3 avril 2018 à 19h00, à la salle du conseil située au 22, rue de l'église, à Lac-Frontière à laquelle sont présents :

Messieurs	Alain Robert	Maire
	Serge Blais	Conseiller #1
	Jacques Lapointe	Conseiller #2
	Pierre-Paul Caron	Conseiller #3
	Martin Fournier	Conseiller #4
	Réjean Tardif	Conseiller #5
Madame	Ghislaine Fradette	Conseillère #6

### **Ouverture de la séance**

Formant quorum, la séance est ouverte à 19h18, sous la présidence d'Alain Robert, maire, Madame Nicole Gautreau fait fonction de secrétaire.

### **2- Adoption de l'ordre du jour # 180444**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour transmis par la secrétaire ;  
IL EST PROPOSÉ PAR Serge Blais, APPUYÉ Jacques Lapointe ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS que l'ordre du jour soit adopté.

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 5 mars 2018
- 4- Acceptation des comptes de la municipalité et de l'Ôtel
- 5- Adoption du Rapport financier 2017
- 6- Compensation pour l'entretien du réseau routier local du Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports
- 7- Employés - camping municipal
- 8- Dépliants pour le camping municipal
- 9- Assurance pour les réservoirs d'huile de la municipalité et de l'église
- 10- Addendas aux baux des deux érablières
- 11- Invitation à participer au défilé du 150<sup>E</sup> de Saint-Paul-de-Montminy
- 12- Lettre de Postes Canada suite à l'envoi de la pétition
- 13- Acquisition d'un terrain appartenant à Québec Central
- 14- Caisse enregistreuse camping
- 15- Demande d'appui de la Relève agricole de Chaudière-Appalaches
- 16- Demandes de don et contribution financière
  - 16.1- Le Re-Lait Montmagny-L'Islet
  - 16.2- Fondation du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches
  - 16.3- Fondation du Cégep de La Pocatière
  - 16.4- La Course aux couleurs du Sud
- 17- Informations & Correspondances
- 18- Varia :
  - 18.1- Assurances ADMQ
  - 18.2- Résolution CIM
  - 18.3- Mandat de Martin Genest
- 19- Période de questions
- 20- Fin de l'assemblée

### **3- Adoption du procès-verbal du 5 mars 2018 #180445**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 mars 2018 a été expédiée à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente session ;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislaine Fradette

APPUYÉ PAR Martin Fournier ET RÉSOLU par les conseillers que le procès-verbal soit et est approuvé tel que présenté avec correction au titre du point 3, la date doit se lire 5 février 2018.

### **4- Acceptation des comptes de la Municipalité et de l'Ôtel #180446**

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif, APPUYÉ PAR Serge Blais ET RÉSOLU par les conseillers que les déboursés suivants soient approuvés tel que présentés.

#### **LISTE DES DÉBOURSÉS**

Municipalité	29 682,41 \$
L'Ôtel	1 980.86 \$

Les conseillers ont pris connaissance de la liste des salaires nets émis en février 2018 pour un montant de 4 353.98 \$.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par ce conseil;

---

Nicole Gautreau, Directrice générale

#### **5- Adoption du Rapport financier 2017 # 180447**

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Fournier,

APPUYÉ PAR Pierre-Paul Caron ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le rapport financier 2017 tel que présenté par M. Raymond Morin de la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Pour l'année 2017, la municipalité a réalisé un surplus de 37 279 \$ et plusieurs améliorations ont été apportées quant au contrôle interne des activités et de la gestion.

#### **6- Compensation pour l'entretien du réseau routier local du Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports #180448**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 26 608 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE dans l'objectif du plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des organismes municipaux, l'obligation de transmettre les prévisions budgétaires 2018 est supprimé ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle section basée sur certaines données prévisionnelles pour l'année 2018 a été ajouté au rapport financier 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront effectués par Raymond Chabot Grant Thornton pour la préparation du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif,

APPUYÉ PAR Ghislaine Fradette ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Lac-Frontière approuve les dépenses incluses au rapport financier 2017, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#### **7- Employés - camping municipal**

Étant donné qu'ils étaient à l'emploi l'année dernière et que la municipalité était satisfaite de leur travail, les employés du camping pour la saison 2018 seront : Marie-Claude Caron et Ann-Sophie Croteau comme préposées à l'accueil, Pierre Lapointe comme ouvrier et Suzanne Caron comme aide à l'entretien des chalets. Ils ont tous informé la municipalité de leur intérêt de travailler pour la saison 2018 et ils ont accepté l'emploi.

#### **8- Dépliants pour le camping municipal # 180449**

La municipalité a reçu une soumission d'Impression Rive-Sud pour imprimer 1 000 dépliants pour le Camping municipal au montant de 448 \$ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif,

APPUYÉ PAR Pierre-Paul Caron ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la municipalité accepte la soumission d'Impression Rive-Sud et procède à l'impression des dépliants.

#### **9- Assurance pour les réservoirs d'huile de la municipalité et de l'église #180450**

La municipalité a reçu un prix de PMT Roy pour assurer les réservoirs d'huile soit le réservoir de l'édifice municipal et les deux réservoirs de l'Église. Le montant pour assurer les trois réservoirs est 750 \$ plus taxes par année.

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislaine Fradette

APPUYÉ PAR Serge Blais ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la municipalité accepte d'assurer les trois réservoirs d'huile au montant de 750 \$ plus taxes par année.

#### **10- Addendas aux baux des deux érablières #180451**

Attendu qu'un addenda doit être ajouté aux baux existants qui ont été signés devant Maître Mario Bilodeau entre La Municipalité de Lac-Frontière et respectivement les érablières Gestion Yvan

Chabot Inc. et Érablière Yvon Couette Inc. aux mêmes termes et conditions sauf en ce qui concerne les modifications apportées aux clauses suivantes :

## **1- L'OBJET**

### **DÉSIGNATION SOMMAIRE**

L'occupation réelle des entailles sur les lots de la désignation sommaire des présents baux sera réévaluée suite au Certificat de tenue à jour et avis de modification au rôle émis par la MRC de Montmagny en date du 15 février 2017.

Le nombre d'entailles devrait changer suite à la coupe d'arbres qui a été effectuée à l'hiver 2017-2018 par la municipalité. Le décompte du nombre d'entailles sera refait à l'été 2018 et l'exploitant s'engage à ajouter ce surplus d'entailles s'il y a lieu, au nombre total d'entailles sur les parties de lots de leur présent bail respectif au coût de un dollar et dix sous (1.10 \$) par entaille en surplus. Cette condition s'applique seulement s'il y a possibilité de raccorder les entailles au système existant de l'érablière.

### **10- OPTION DE RENOUELEMENT**

L'option de renouvellement des présents baux pour une durée additionnelle de quatre (4) ans ou de trois (3) ans selon l'érablière a été modifiée à dix (10) ans aux mêmes conditions. Le prix de l'entaille est fixé à un dollar et dix sous (1.10 \$) pour l'année 2018 et sera indexé au coût de la vie pour les années suivantes soit de 2019 à 2034 selon le bail. L'option de renouvellement à l'expiration de la présente entente est tel que stipulé dans les présents baux.

**La clause suivante est ajoutée au présent bail.**

### **11- DROIT DE CHASSE**

La municipalité se réserve le droit de chasse sur les parties de lots qui ne sont pas louées et occupées par les érablières pendant les mois d'octobre et de novembre.

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Blais

APPUYÉ PAR Martin Fournier ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le maire M. Alain Robert et la directrice générale, Mme Nicole Gautreau soient mandatés pour signer l'addenda au bail avec les deux érablières dont il est question.

### **11- Invitation à participer au défilé du 150<sup>e</sup> de Saint-Paul-de-Montminy #180452**

La municipalité a reçu une invitation de la Municipalité de Saint-Paul de Montminy pour participer au défilé du 150<sup>e</sup> de la municipalité qui aura lieu dimanche, le 22 juillet 2018 à 13h.

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Paul Caron

APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la municipalité participe au défilé du 150<sup>e</sup> de Saint-Paul-de-Montminy et qu'un char allégorique sera aménagé à cet effet.

### **12- Lettre de Postes Canada suite à l'envoi de la pétition**

La municipalité a fait parvenir à Postes Canada une pétition ainsi qu'une résolution par le biais du député Bernard Généreux concernant l'installation d'un abri couvrant les casiers postaux ainsi que l'emplacement des boîtes postales. Nous avons reçu une lettre de Postes Canada nous informant qu'il n'installe pas d'abri ou de structure couvrante sur leurs sites et que l'agent des Services de livraison communiquera prochainement avec la municipalité afin de discuter des options possibles concernant l'emplacement des casiers postaux. Les conseillers voudraient rencontrer le responsable de Postes Canada, M. Luc Simoneau concernant les options possibles.

### **13- Acquisition d'un terrain appartenant à Québec Centrale**

Le conseiller Réjean Tardif nous fait part des derniers développements avec M. Giguère de Québec Central concernant l'acquisition du lot P53 Rang 9 longeant la Route 204 de la municipalité. Le Ministère des Transports a un droit de regard sur ce lot et Québec Central a fait une demande de mainlevée au ministère mais n'a pas reçu de réponse à ce jour.

### **14- Caisse enregistreuse camping #180453**

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Fournier

APPUYÉ PAR Serge Blais ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la municipalité mandate Martin Genest pour demander des soumissions pour une caisse enregistreuse plus performante pour le camping municipal.

M. Réjean Tardif s'abstient étant donné qu'il existe un lien avec M. Genest

### **15- Demande d'appui de la Relève agricole de Chaudière-Appalaches # 180454**

**ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES**

- CONSIDÉRANT la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de PANGEA terres agricoles;
- CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la région de Montmagny ainsi que dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles;
- CONSIDÉRANT que PANGEA constitue une « concurrence déloyale » pour les agriculteurs;
- CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;
- CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;
- CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;
- CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;
- CONSIDÉRANT que depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif

APPUYÉ PAR Ghislaine Fradette ET RÉSOLU par les conseillers

**Que la municipalité de Lac-Frontière demande au gouvernement du Québec :**

Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.

Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

**16- Demandes de don et contribution financière**

**16.1- Le Re-Lait Montmagny**

Cette demande n'a pas été retenue

**16.2- Fondation du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches**

Cette demande n'a pas été retenue

**16.3- Fondation du Cégep de la Pocatière**

Cette demande n'a pas été retenue

**16.4 - Course aux couleurs du Sud #180455**

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif

APPUYÉ PAR Ghislaine Fradette ET RÉSOLU par les conseillers

Que la Municipalité se procure 2 billets de 25 \$ chacun pour le souper annuel de la Course aux couleurs du Sud qui aura lieu le 21 avril prochain à Notre-Dame-du-Rosaire. Ces 2 billets seront donnés lors d'un tirage parmi les bénévoles de la municipalité pour les remercier de leur implication.

**17- Informations & Correspondances**

**La municipalité a reçu :**

- Un suivi du projet de recyclage de la tubulure d'érablière de la MRC de Montmagny. Sept acériculteurs ont déposé leurs tubulures à Sainte-Lucie en 2017.
- Une invitation de la Fondation de Québec Philantropie
- Un communiqué de l'ABC des Hauts Plateaux concernant la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur qui aura lieu le 21 avril prochain.

**18- Varia**

**18.1- Assurance de l'ADMQ**

L'assurance d'assistance juridique offerte par l'ADMQ pour la directrice générale au montant de 348 \$ plus taxes ne sera pas prise en considération cette année.

### **18.2- Résolution CIM #180456**

#### **Mise à jour d'adhésion à la Coopérative d'informatique municipale (CIM)**

**Attendu qu'**à la suite des élections municipales 2017, le délégué autorisé à représenter la municipalité lors de toutes assemblées des membres de la Coopérative d'informatique municipale n'est plus éligible.

**Attendu que** la municipalité s'est engagée à remplacer à titre de représentant, la personne qu'il a désigné à ce titre.

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif

APPUYÉ PAR Jacques Lapointe ET UNANIMEMENT RÉSOLU par les conseillers

**QUE** le maire, Alain Robert, agisse à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférées à titre de membre de ladite Coopérative.

### **18.3- Mandat de Martin Genest #180457**

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Lapointe

APPUYÉ PAR Ghislaine Fradette ET RÉSOLU par les conseillers

Que la municipalité mandate Martin Genest pour obtenir des prix pour divers items informatiques ou technologiques.

### **19- Période de questions**

Aucune question

### **20- Levée de l'assemblée #180458**

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Paul Caron,

APPUYÉ PAR Jacques Lapointe ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 21h00.

Je, Alain Robert, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

---

Alain Robert, maire

---

Nicole Gautreau, directrice générale